CERTIFICAT DE
CHANGEMENT DE DOMICILE

Ce document est indispensable pour les formalités de dédouanement.

PIÈCES À FOURNIR POUR LE CERTIFICAT

Merci de vous munir des originaux

- Pièce d'identité en cours de validité (passeport, carte nationale d'identité, titre de séjour)

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
Facture EDF, EAU, GAZ, Téléphone fixe, dernier avis d'imposition sur le revenu).